

DE HISTORISCHE  
STADSLANDSCHAPPENCOMMUNE  
**DE SAINT-GILLES**  
Service de l'Urbanisme  
Place M. Van Meenen, 39  
1060 BRUXELLES

V/Réf : pu  
N/Réf. : AVL/ah/sgl-  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Waterloo, 33. Pose d'une enseigne, d'une tente solaire et d'un volet.

Suite à votre courrier du 3 mars 2010 sous référence, réceptionné le 5 mars dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 17 mars 2010.

En raison d'un manque de personnel, la C.R.M.S. n'a pas été à même de traiter votre demande dans le détail. Elle observe que, bien que situés dans la zone de protection de la maison sise 10, rue Vanderschrick, les interventions proposées ne sont que peu visible depuis ce bien et modifieront peu son contexte. Par conséquent, elle considère que la présente demande relève plutôt d'un examen urbanistique que patrimonial.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme M. Kreutz) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timersmans)